



**61^e SÉANCE COMMUNE
DU FORUM POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE
DE SÉCURITÉ ET DU CONSEIL PERMANENT**

1. Date : Mercredi 7 octobre 2015

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 12 h 45

2. Président : Ambassadeur R. Kvile (FCS) (Norvège)
Ambassadeur V. Žugić (CP) (Serbie)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ : RÉOLUTION 1325
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Exposés sur les meilleures pratiques concernant l'égalité des sexes dans les forces armées :

- *Contre-amiral J. Haggren, Chef du Département politiques et plans, Quartier général des forces armées suédoises*
- *Capitaine A. Björsson, conseillère pour l'égalité des sexes et coordonnatrice de projets (Programme d'encadrement pour l'égalité des sexes), Quartier général des forces armées suédoises*
- *M^{me} L. Olsson, chercheuse et chef de projet, programme pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, Académie Folke Bernadotte*
- *Général de brigade S. Joksimović, Chef du Département de la planification stratégique, Ministère de la défense de la République de Serbie*
- *M^{me} H.H. Syse, Conseillère principale, Ministère norvégien de la défense*

Président (CP), Président (FCS), M^{me} L. Olsson (FSC-PC.NGO/2/15 OSCE+) (FSC-PC.NGO/2/15/Add.1 OSCE+), M^{me} A. Björsson (FSC-PC.NGO/2/15 OSCE+) (FSC-PC.NGO/2/15/Add.1 OSCE+), M. J. Haggren (FSC-PC.NGO/2/15 OSCE+) (FSC-PC.NGO/2/15/Add.1 OSCE+), M. S. Joksimović (FSC-PC.DEL/12/15/Add.1 OSCE+), M^{me} H. H. Syse (FSC-PC.DEL/11/15 OSCE+), Luxembourg-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC-PC.DEL/13/15), Royaume-Uni (annexe 1), Canada, Turquie, Finlande (annexe 2), ex-République yougoslave de Macédoine, Espagne (annexe 3), Islande (FSC-PC.DEL/15/15 OSCE+), Portugal, Azerbaïdjan (FSC-PC.DEL/14/15 OSCE+), États-Unis d'Amérique, Arménie, Suisse (annexe 4), Fédération de Russie, Ukraine (FSC-PC.DEL/16/15)

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Questions de protocole : Italie, Président (FCS)

4. Prochaine séance :

À annoncer



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité
Conseil permanent

FSC-PC.JOUR/48

7 October 2015

Annex 1

FRENCH

Original: ENGLISH

61^e séance commune du FCS et du CP

Journal n° 48 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni appuie pleinement la déclaration faite au nom de l'Union européenne et de ses États membres et souhaiterait ajouter quelques observations à titre national.

Nous nous associons à d'autres pour remercier les intervenants de leurs exposés intéressants. Le débat d'aujourd'hui arrive à point nommé compte tenu de l'examen de haut niveau, prévu la semaine prochaine, de l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle est reconnu le rôle essentiel que les femmes devraient jouer et jouent effectivement dans la gestion des conflits, le règlement des conflits et l'instauration d'une paix durable.

Cependant, bien que l'on ait réaffirmé à maintes reprises qu'elles jouent un rôle important dans la prévention et le règlement des conflits et qu'elles peuvent jouer un rôle considérable au sein de leurs communautés pour favoriser la paix au niveau local, les femmes continuent d'être exclues de nombreux processus formels de paix et de gestion post-conflit. L'examen de haut niveau est une occasion importante et unique de faire changer les choses. Nous devons passer de la parole à l'action et introduire de solides mécanismes d'évaluation. Le Royaume-Uni prévoit de prendre des engagements ambitieux à la Conférence d'examen, de les rendre aussi quantifiables et assortis de délais que possible et de faire rapport sur les progrès accomplis dans ce contexte chaque année lors du débat annuel sur les femmes, la paix et la sécurité à l'ONU. Nous encourageons les autres États participants à faire de même.

Monsieur le Président,

Le Ministère de la défense du Royaume-Uni applique activement le programme « Femmes, paix et sécurité » dans nos propres forces armées et dans nos opérations internationales de soutien. En interne, nous nous employons à aligner tous les éléments pertinents de la doctrine des forces armées sur les programmes « Femmes, paix et sécurité » et « Prévention de la violence sexuelle dans les conflits ». Nous souhaitons intégrer ces programmes dans le système sanguin de nos forces armées modernes. Nos forces armées accueillent des personnes de tous les horizons, indépendamment de leur sexe, race, origine ethnique ou croyance religieuse, et ont un code de conduite strict pour veiller à ce que chacun de ses membres soit traité de façon équitable.

Un dernier mot au sujet de l'engagement continu du Royaume-Uni en faveur de l'initiative de prévention de la violence sexuelle. Nous sommes convaincus que l'approche pluridimensionnelle de la sécurité propre à l'OSCE et son mandat de prévention des conflits en font une organisation idéale pour la réalisation d'autres travaux, notamment la mise en œuvre du protocole international pour l'établissement des faits et des responsabilités en cas de violences sexuelles commises en période de conflit. Nous invitons toutes les parties concernées, y compris les futures présidences de l'OSCE, à envisager des moyens de faire en sorte que cela soit possible.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous serais reconnaissant de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité
Conseil permanent

FSC-PC.JOUR/48
7 October 2015
Annex 2

FRENCH
Original: ENGLISH

61^e séance commune du FCS et du CP

Journal n° 48 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FINLANDE

Monsieur le Président,

En sus de la déclaration de l'Union européenne, je souhaiterais formuler quelques observations au nom de mon pays. Premièrement, je tiens à m'associer à d'autres pour remercier le contre-amiral Haggren, la capitaine Björsson, M^{me} Olsson, le général de brigade Joksimović et M^{me} Syse de leurs exposés vraiment intéressants. Nos remerciements vont également aux présidences serbe et norvégienne pour avoir inscrit la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies à l'ordre du jour de cette séance commune.

La promotion des droits de l'homme, de l'égalité entre les sexes et de l'état de droit est cruciale dès le début de nouvelles opérations de paix. Depuis 2000, les Forces de défense finlandaises prennent activement en considération la résolution 1325 pour la formation des appelés, des réservistes et du personnel d'active prenant part à des activités nationales et internationales. Ce n'est qu'à partir de 1995 que les femmes ont été autorisées à s'engager dans les Forces de défense finlandaises et à y faire carrière comme officier. Nous avons cependant déjà pu envoyer nos premières femmes soldats participer à des opérations internationales de maintien de la paix en 1991.

Aujourd'hui, les Forces de défense finlandaises dépêchent un grand nombre d'experts, autant civils que militaires, auprès des opérations internationales de gestion des situations de crise. Les Forces de défense finlandaises sont un employeur très apprécié ; sur un total de 12 000 employés, 40 % sont des civils, dont près de la moitié sont des femmes. Nombre de spécialistes et de chercheurs travaillant aux divers échelons des Forces de défense finlandaises sont des femmes.

Monsieur le Président,

Il est grand temps de tout mettre en œuvre pour adopter un plan d'action de l'OSCE sur les femmes, la paix et la sécurité. Il est étonnant que, jusqu'à présent, cinq organisations – Union européenne, OTAN, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Autorité intergouvernementale pour le développement et Forum des îles du Pacifique – ont adopté des plans d'action régionaux portant spécifiquement sur les femmes, la paix et la sécurité, alors que l'OSCE ne l'a pas fait.

Nous devons également redoubler d'efforts pour élaborer des plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité et actualiser les plans d'action existants. La thématique bénéficie d'un large soutien de la part des États participants de l'OSCE. On dénombre 51 plans d'action nationaux dans le monde, dont 27 concernent la région de l'OSCE.

La résolution 1325 doit être appliquée de manière globale et exhaustive. La valeur ajoutée du Forum pour la coopération en matière de sécurité se manifeste dans le domaine de la promotion de l'égalité entre les sexes dans le secteur de la sécurité. En plus des rapports établis à titre volontaire sur l'application de la résolution 1325 dans le contexte du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, nous considérons qu'il est bénéfique d'examiner les informations qui ont été fournies dans l'optique d'en tirer des enseignements et d'éventuelles bonnes pratiques à appliquer à l'échelon national.

Nous insistons sur le fait que les opérations et les missions de gestion des situations de crise elles-mêmes doivent intégrer la question du genre dans leurs activités et que toutes les personnes déployées, y compris les cadres supérieurs, doivent être formés à la prise en compte du souci d'égalité entre les sexes et à la prévention de la violence sexuelle ainsi que de l'exploitation et des sévices sexuels et à réagir à de tels actes. Nous encourageons tous les États participants à continuer de former et de déployer des femmes en tant que spécialistes civiles de la gestion des situations de crise et en tant qu'experts militaires. Le rôle du commandement est de la plus grande importance à cet égard.

Une des plus grosses lacunes dans l'application de la résolution 1325 concerne la participation des femmes aux processus de médiation et de paix. Des études montrent que l'inclusion de femmes dans un groupe de négociation augmente les chances de parvenir à un accord ainsi que la pérennité de l'accord, ouvrant ainsi la voie à une paix plus durable. À cet égard, la Finlande et la Norvège organiseront la semaine prochaine à l'ONU à New York une manifestation parallèle sur le genre et les processus de médiation inclusifs. Nous comptons aussi sur une participation active de toutes les délégations le mois prochain aux journées de la sécurité de l'OSCE sur le thème « En quête de paix et de sécurité : quel est le rôle des femmes ? ».

Merci, Monsieur le Président. Nous vous demandons de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



61^e séance commune du FCS et du CP
Journal n° 48 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ESPAGNE

Monsieur le Président,

Je m'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne et souhaite faire une déclaration nationale pour évoquer brièvement les politiques de l'Espagne en la matière et vous informer des préparatifs du débat ouvert sur « les femmes, la paix et la sécurité » que nous tiendrons au Conseil de sécurité à New York le 13 octobre prochain sous la présidence espagnole du Conseil, dans le cadre de l'examen de haut niveau de la résolution 1325 (2000).

Mais permettez-moi tout d'abord de remercier les intervenants de ce matin pour leurs exposés riches d'enseignements sur les bonnes pratiques en matière d'égalité des sexes dans les forces armées, question à laquelle l'Espagne attache une grande importance et dont elle juge particulièrement opportune l'inscription à l'ordre du jour de la présente séance.

L'Espagne accorde une attention particulière aux politiques visant à faciliter la pleine intégration des femmes et des questions d'égalité des sexes dans ses Forces armées, intégration qu'elle encourage par l'intermédiaire du Secrétariat permanent à l'égalité du Ministère de la Défense. Le processus d'admission des femmes dans les Forces armées espagnoles a été rapide et de grande ampleur, et il s'est déroulé de façon ouverte et dans des conditions de pleine égalité. Au sein de nos Forces armées, les femmes sont présentes dans toutes les unités, à tous les échelons et dans toutes les affectations, sans distinction, et elles ont les mêmes tâches et responsabilités, bénéficient de la même formation et de la même rémunération et sont soumises au même régime disciplinaire que les hommes.

En outre, le souci d'égalité entre les sexes est présent dans tous les processus liés à la sécurité et à l'instauration de la paix, le but étant de promouvoir la participation des femmes aux missions en faveur de la paix, de dispenser au personnel une formation spécifique sur les différents aspects de la résolution 1325, de protéger les droits des femmes et des filles dans les zones de conflit ou sortant d'un conflit, d'encourager les femmes à participer et à jouer un rôle autonome dans la négociation et la mise en œuvre des accords de paix, d'appliquer le principe d'égalité dans la planification et l'exécution des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR), ainsi que de dispenser une formation spécialisée sur ces questions à tout le personnel participant à ces processus.

Par conséquent, l'inscription de la question de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) à l'ordre du jour de la présente séance de notre dialogue de sécurité me semble très opportune. Il y a quinze ans, le Conseil de sécurité de l'ONU a focalisé son attention sur les effets différenciés des conflits armés subis par les femmes et les filles, sur le fait que celles-ci étaient exclues des processus de prévention et de règlement des conflits et de maintien et de consolidation de la paix, ainsi que sur le lien indissociable entre l'égalité des sexes et la paix et la sécurité internationales, et a adopté la résolution 1325 (2000).

Monsieur le Président,

Cette année, nous entamons l'examen de haut niveau sur la suite donnée à la résolution 1325 (2000). Cet examen est une excellente occasion de réfléchir à l'application de la résolution dans le contexte actuel et de prendre des engagements concrets et ambitieux pour en assurer la mise en œuvre effective.

À cette fin, la présidence espagnole du Conseil de sécurité de l'ONU organise le 13 octobre prochain un débat ouvert de haut niveau sur « les femmes, la paix et la sécurité ». Ce débat sera présidé par le chef du Gouvernement espagnol, et tous les États membres ont été invités à y participer, de même que les représentants des organisations internationales et régionales qui, comme l'OSCE, contribuent à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Cette initiative, que nous menons en étroite coordination avec le Royaume-Uni, doit permettre d'examiner les obstacles et les difficultés qui retardent la mise en œuvre de la résolution, de déterminer les nouvelles tendances et les priorités et de relancer la participation de toutes les parties prenantes à l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité.

Les organisations régionales comme la nôtre ont un rôle crucial à jouer dans l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité. Depuis le dixième anniversaire de la résolution 1325 (2000), les organisations régionales et sous-régionales se sont largement employées à surveiller les progrès, à évaluer les résultats et à faire part des meilleures pratiques en la matière. Le débat ouvert qui se tiendra dans quelques jours offrira aux organisations régionales une bonne occasion d'échanger des informations sur leurs dispositifs respectifs en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité et d'envisager de nouvelles méthodes de coopération et d'échange d'information avec l'ONU.

Nous espérons que ce débat ouvert sur la résolution 1325 aboutira à l'adoption, par tous les acteurs participant à sa mise en œuvre, d'engagements ambitieux, concrets et assortis de délais d'exécution précis.

En particulier, nous encourageons :

- Les États à ne pas se cantonner à des déclarations et à annoncer des engagements précis dans des domaines particulièrement importants tels que l'exercice des responsabilités par les femmes et leur participation à la prise des décisions ; l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux ; le financement ; la sécurité et la primauté du droit ; les moyens de lutter contre l'extrémisme violent et le terrorisme ; et le relèvement et la reconstruction après un conflit.
- Les pays où des processus de paix ont été menés ou sont en cours à faire part des meilleures pratiques qu'ils ont appliquées et des succès qu'ils ont obtenus dans le

cadre de l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité. Leur expérience peut être utile à d'autres pays.

- Le système des Nations Unies à annoncer des engagements ambitieux, concrets et assortis de délais d'exécution précis dans des domaines tels que la présentation de comptes et de rapports, les mécanismes d'égalité, l'expérience et les ressources, la participation des femmes, la protection, les violences sexuelles liées à des conflits et l'exploitation et les abus sexuels, afin de montrer que le Secrétariat et le système de l'ONU accordent effectivement la priorité à l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité.
- Le Conseil de sécurité à agir plus efficacement au quotidien, non seulement en adoptant une approche plus cohérente et plus systématique, mais aussi en tenant compte des spécificités de chaque pays, car les solutions doivent être adaptées aux contextes particuliers.
- Les organisations régionales comme l'OSCE à communiquer des informations sur leurs propres engagements, à expliquer comment elles contrôlent les progrès réalisés et à faire part de leurs meilleures pratiques et de leurs points de vue concernant la façon de renforcer leur coopération avec l'ONU sur la question des femmes, de la paix et de la sécurité.

Monsieur le Président,

Nous souhaitons que le débat du 13 octobre prochain contribue à accélérer la mise en œuvre de nos engagements en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité. Nous aimerions que l'examen de la résolution 1325 aboutisse à une nouvelle résolution de référence sur la question des femmes, de la paix et de la sécurité dans laquelle le rôle et la participation des femmes dans le domaine de la médiation se verrait également renforcé. Il importe pour ce faire de dispenser une formation avant et après l'envoi en mission, comme le fait déjà l'Espagne, car cela accroît l'efficacité des missions et des mécanismes de responsabilisation. Nous devons aussi nous employer à recenser les variables liées au sexe que présentent les facteurs de risque et les causes de conflit afin de lutter contre l'utilisation alarmante de la violence sexuelle comme arme de guerre.

L'Espagne attend avec intérêt la Journée de la sécurité que le Secrétaire général de l'OSCE organisera le 13 novembre prochain afin de communiquer les résultats du débat ouvert et de réfléchir sur les prochaines étapes envisageables, y compris au niveau régional.

Je vous remercie une fois encore d'avoir inscrit cette question si importante à l'ordre du jour du Forum et vous prie de joindre le texte de la présente déclaration au journal de la séance.

Merci beaucoup.



61^e séance commune du FCS et du CP
Journal n° 48 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUISSE

La Suisse félicite les Présidents du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité d'avoir si opportunément organisé cette réunion commune sur les questions importantes abordées dans la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. En effet, l'adoption de la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité a été commémorée le 9 septembre au Palais des Nations Unies à Genève. La Suisse s'associe aux autres délégations qui ont remercié nos conférenciers pour leurs contributions et leurs exposés fort utiles.

Bien que la résolution 1325 ait établi des normes strictes visant les aspects sexospécifiques des conflits violents, la mise en œuvre de ces normes reste inégale. Force est de constater que d'importantes lacunes demeurent, qu'il faut faire plus et qu'il devrait être donné suite de façon plus énergique à la résolution 1325.

La résolution 1325 a pour objet la sécurité humaine ; elle est particulièrement importante, car c'est la première résolution du Conseil de sécurité à adopter une approche sexospécifique de la paix et de la sécurité. Les femmes y sont reconnues non seulement en tant que victimes, mais aussi comme des acteurs essentiels dans le cadre des efforts en faveur de la paix et de la sécurité. Cette résolution a aussi pour objet la participation et la protection. Le Conseil de sécurité y appelle à une participation accrue des femmes à tous les processus décisionnels concernant la paix et la sécurité. Il demande également à toutes les parties de protéger les droits des femmes et de prévenir la violence sexuelle et sexiste – avant, pendant et après les conflits violents.

Les plans nationaux d'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité constituent un outil majeur pour incorporer ces dispositions dans des politiques et des mesures concrètes dont il peut être rendu compte. La Suisse a été l'un des premiers pays à adopter un tel plan en 2007, lequel a été régulièrement révisé et actualisé depuis. Ce plan prévoit notamment la présentation de rapports au Parlement suisse, permettant ainsi à la Suisse de mieux rendre compte du respect de ses propres engagements. À ce jour, 51 pays ont élaboré des plans nationaux d'action. Nous devons encourager davantage d'États à faire de même et inciter les organisations régionales à élaborer elles aussi de tels plans et politiques, à l'exemple de l'OSCE, de l'Union africaine et de l'OTAN.

La Suisse salue les efforts déployés par l'OSCE et ses structures exécutives pour promouvoir dans toutes les dimensions l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elle salue également la décision de célébrer la Journée de la sécurité en novembre et soutient fermement l'adoption d'un plan d'action de l'OSCE sur les femmes, la paix et la sécurité.

Il est de la plus haute importance de renforcer la participation et l'intégration des femmes aux processus de paix et à la planification opérationnelle. Il ne suffit pas que les femmes aient également voix au chapitre en matière de paix et de sécurité. Il faut aussi obtenir de meilleurs résultats. Or, le bilan n'est pas bon. La Suisse participe très activement à des efforts de médiation à l'appui de processus de paix. Nous savons d'expérience que les préoccupations des femmes risquent constamment de ne pas être prises en compte, souvent par manque de volonté politique. Nous avons compris qu'il fallait mobiliser la société civile pour renforcer les capacités et autonomiser les femmes à un stade précoce. Nous devons constituer un collectif de femmes responsables qui soient prêtes à agir au moment opportun. Les femmes devraient être associées à toutes les activités de formation et de médiation. Nous encourageons aussi des réseaux locaux de femmes ayant un rôle actif dans le domaine de la paix et de la sécurité. Il est également nécessaire de renforcer la participation des femmes dans les mécanismes de médiation «traditionnels» et dans les forces armées.

S'agissant des aspects de la résolution 1325 concernant la protection, il reste beaucoup à faire. Sur les théâtres de conflits dans le monde entier, les femmes et les filles continuent de subir quotidiennement des agressions. Des cas horribles de violences sexuelles, d'enlèvements et d'esclavage sexuel dont sont victimes des femmes et des filles dans plusieurs États sont portés à notre connaissance par les médias. L'immense majorité des victimes de violences sexuelles sont des femmes et des filles de tous âges. Nous savons cependant que des hommes et des garçons sont aussi délibérément pris pour cible : bien que cela soit souvent passé sous silence, des mesures sévères doivent être prises pour y faire face. Tous ces actes constituent des violations graves des droits de l'homme et du droit international. Ces crimes ont des conséquences dévastatrices sur la vie des victimes et portent atteinte à leur bien-être physique, social et économique. L'impunité est généralisée et il est difficile de demander réparation parce que les systèmes judiciaires sont généralement faibles dans les sociétés déchirées par la guerre, et le fait d'engager des poursuites peut exposer les survivants à des dangers et des humiliations supplémentaires.

Au cours des 15 années qui se sont écoulées depuis que la résolution 1325 a été adoptée, le monde a beaucoup changé. Bien que le terrorisme ne soit pas mentionné dans la résolution, la Suisse estime qu'il est tout aussi essentiel d'inclure une démarche sexospécifique dans les stratégies visant à prévenir l'extrémisme violent que dans celles ayant pour but le règlement des conflits et le renforcement de l'État. Les femmes et les filles jouent également en matière de prévention de l'extrémisme violent des rôles d'une grande diversité.

En conclusion, les droits des femmes et l'égalité des sexes doivent être la pierre angulaire de tout programme de consolidation de la paix et de l'État et être pris en compte dès les premières étapes de tout règlement politique, lors de l'élaboration des stratégies et dans les réglementations nationales. Cela exige un engagement à long terme et une meilleure mise en œuvre des résolutions 1325 et 2122.

Je vous remercie de votre attention.